



La Rochelle, le 24 juillet 2020

Madame la Députée,

Dans quelques jours, vous serez amené à vous prononcer sur un projet de loi d'une importance capitale pour notre société. Il concerne la bioéthique. Ce projet de loi, tel qu'il est actuellement rédigé, m'interroge et me peine. Vous avez sans doute remarqué dans votre circonscription qu'il laisse perplexe nos compatriotes.

C'est pourquoi je souhaite vous faire part des réflexions qu'il m'inspire à quelques jours du vote. Je ne souhaite pas revenir sur le caractère d'urgence relatif de cette loi, en plein cœur de l'été, quand nos concitoyens sont démobilisés.

La crise sanitaire dont nous éprouvons encore les conséquences nous demande en premier lieu de nous pencher sur le sens de la médecine. A quoi sert-elle ? A soigner ou à satisfaire des désirs individuels ? Le corps médical souligne aujourd'hui que l'ensemble des activités biologiques ne peuvent être autorisées que pour des finalités thérapeutiques ou palliatives. Notre souci premier ne devrait-il pas être de promouvoir une médecine plus humaine pour tous ?

Dans son état actuel, le texte, sur lequel les députés, puis les sénateurs, se prononceront, prévoit de priver un enfant d'un père. Avez-vous pris en considération les conséquences de cette privation sur les enfants à naître par procréation médicalement assistée sans motif médical chez un couple de femmes ou bien pour une femme seule ? Comment affirmer de façon péremptoire que priver délibérément un enfant d'un père n'est pas un mal pour l'enfant et respecte ses droits ?

Comment expliquerons-nous à ces enfants, lorsqu'ils auront atteint l'âge de se demander qui est leur père, que l'Assemblée nationale a approuvé l'effacement délibéré de la paternité dans leur construction humaine et dans leur éducation ? Comment ne pas y voir la création d'une nouvelle inégalité de naissance pour ne pas dire d'une très grave injustice ?

L'ouverture de la procréation médicalement assistée risque d'avoir des conséquences concrètes et injustes : les dons de gamètes par exemple, déjà insuffisants par rapport à la demande, resteront-ils gratuits ? L'anonymat du don, qui est une règle propre à la France, restera-t-il en vigueur ? Les citoyens n'attendent-ils pas de l'Etat qu'il soit d'abord en mesure de les protéger, chacun et en particulier les plus vulnérables, contre les dérives mercantiles, les expérimentations et les pratiques qui bafouent le principe d'intégrité du corps humain ?

Autre question concrète : la mission de la solidarité nationale n'est-elle pas de prendre soin des plus fragiles ? Rembourser des procréations médicalement assistées à des femmes biologiquement fertiles nous interroge lorsque l'on sait qu'un Français sur trois renonce à se soigner pour des raisons financières.

Un point sur lequel je souhaite attirer spécialement votre attention : le handicap. Quel regard portons-nous sur les personnes handicapées alors que ce projet de loi permet de renforcer le tri des embryons et en définitive autorise un eugénisme qui nous rappelle des heures sombres de l'histoire de l'Europe et que le

Maison diocésaine – 6, allée du Séminaire – 17100 SAINTES

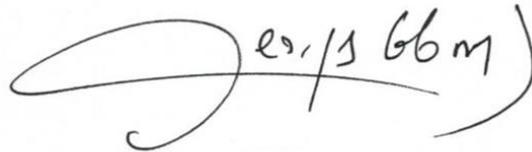
Téléphone : 05 46 41 40 06 – Courriel : secretariateveque@diocese17.fr

simple bon sens juge scandaleux ? Les efforts d'une société authentiquement fraternelle ne devraient-ils pas plutôt porter sur l'aide aux familles d'enfants atteints de trisomie ou de handicap et sur le soutien à l'éducation de ces enfants et à leur insertion dans la société ?

Les récentes élections municipales ont montré le souci des Français pour l'urgence écologique. Cette urgence nous oblige à repenser la place de l'homme sur cette terre, sa responsabilité vis-à-vis des générations à venir et les engagements prioritaires. Une écologie qui prônerait le respect de la nature, des animaux en tant que composants du vivant, et qui oublierait le respect dû à l'homme particulièrement dans les périodes de sa vie où il est le plus fragile, la conception, l'enfance et la vieillesse, serait-elle encore celle d'une société digne de notre devise républicaine qui honore la liberté, l'égalité et la fraternité ?

Je sais que vous serez sensible à ces questions et que vous saurez voter en toute conscience et en toute liberté, le 27 juillet prochain. Je vous remercie pour votre attention à un moment critique et historique pour les générations futures.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, l'expression de mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Georges Colomb', with a large flourish on the left and a closing parenthesis on the right.

+ Georges COLOMB
Evêque de La Rochelle et Saintes